

## LISTE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

*Appel nominal,  
Désignation d'un secrétaire de séance,  
Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2017,*

**2018-001** Dénomination de la voie nouvelle située dans la résidence Paul Lafargue, appelée « rue Suzanne Flon ».

**Rapporteur : Monsieur NICOLLE**

**2018-002** Dénomination de la halle des sports en « halle des sports Robert Hurtado »

**Rapporteur : Monsieur NICOLLE**

**2018-003** Approbation des nouveaux temps scolaires pour la rentrée 2018/2019

**Rapporteur : Madame SOUGMI**

**2018-004** Avis sur la nouvelle sectorisation du collège Albert Cron pour la rentrée 2018/2019

**Rapporteur : Madame SOUGMI**

**2018-005** Attribution de subventions à diverses associations – exercice 2018

**Rapporteur : Madame EL MALKI**

**2018-006** Approbation d'une convention d'objectifs avec l'association KB Futsal et attribution d'une subvention

**Rapporteur : Monsieur CHAPPELLIER**

**2018-007** Budget Ville - Décision budgétaire modificative n°1 – exercice 2018

**Rapporteur : Monsieur PIARD**

**2018-008** Sollicitation d'une subvention au conseil régional d'Ile de France pour la mise en œuvre d'un projet du ruban vert : la réalisation d'un nouveau parc urbain en centre-ville

**Rapporteur : Monsieur BANBUCK**

**2018-009** Sollicitation du Conseil régional d'Ile-de-France pour une subvention prévue dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

**Rapporteur : Monsieur BANBUCK**

**2018-010** Approbation d'une convention d'objectifs et de financement concernant le lieu d'accueil enfants – parents

**Rapporteur : Madame BASSEZ**

**2018-011** Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

**Rapporteur : Monsieur NICOLLE**

*Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Délibération du Conseil Municipal**

**SEANCE du 8 février 2018**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2018-001**

**DENOMINATION DE LA VOIE  
NOUVELLE SITUEE DANS  
LA RESIDENCE PAUL  
LAFARGUE, APPELEE  
« RUE SUZANNE FLON »**

**Le 8 février 2018 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE SITUEE DANS LA RESIDENCE PAUL LAFARGUE,  
APPELEE « RUE SUZANNE FLON »**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 22  
Représentés..... 12  
Absent..... 1**



Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Kremlin- Bicêtre Habitat a entrepris une opération de construction et d'aménagement au sein d'une de ses résidences sur la ville. L'îlot dont il est question se situe entre la rue Paul Lafargue et la rue Anatole France. Cette opération permet la création de 103 logements neufs.

Les bâtiments existants sont actuellement desservis par une voie privée non ouverte à la circulation publique, dénommée « rue du 19 mars 1962 ». L'opération consiste également en la création d'une voie nouvelle, non ouverte au public, parallèle à la rue du 19 mars desservant les nouveaux bâtiments E et F (56 logements).

La voie nouvelle, située entre la rue Paul Lafargue et la rue Anatole France et débouchant sur la rue du 19 mars 1962, traverse la résidence appartenant à Kremlin-Bicêtre Habitat.

Le bureau exécutif de Kremlin-Bicêtre Habitat, en date du 29 janvier 2018, a ainsi décidé de procéder à la dénomination de cette voie privée en lui attribuant le nom de « rue Suzanne FLON ».

Suzanne Flon est née le 28 janvier 1918 au Kremlin-Bicêtre et décédée à Paris le 15 juin 2005. Actrice française, elle débute sa carrière en 1943 au théâtre et la poursuit également au cinéma. Elle décède à l'âge de 87 ans sans n'avoir jamais interrompu sa carrière.

La municipalité souhaite ainsi honorer la mémoire de cette actrice talentueuse, native de la ville du Kremlin-Bicêtre, et émet un avis favorable à l'attribution de son nom à la rue nouvellement créée.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la décision du Conseil d'administration Kremlin Bicêtre-Habitat d'honorer la mémoire de Suzanne FLON, en attribuant son nom à la voie nouvelle située entre la rue Paul Lafargue et la rue Anatole France et qui débouche sur la rue du 19 mars 1962,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Considérant l'intérêt communal que présentent la dénomination des rues et places ainsi que le juste hommage rendu à Madame Suzanne Flon,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

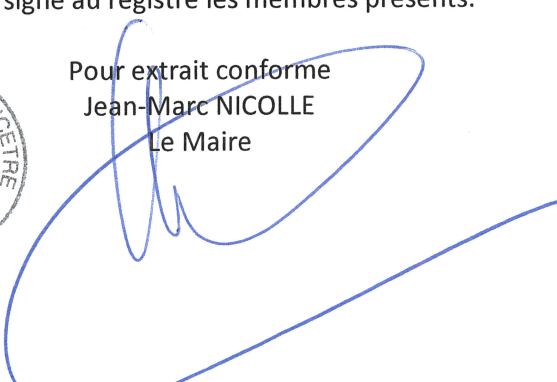
\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article unique :** De donner avis favorable sur la dénomination de la rue Suzanne Flon pour la voie nouvelle située entre la rue Paul Lafargue et la rue Anatole France qui débouche sur la rue du 19 mars 1962 au Kremlin-Bicêtre.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Délibération du Conseil Municipal

**SEANCE du 8 février 2018**

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

**N° 2018-002**

#### DÉNOMINATION DE LA HALLE DES SPORTS EN « HALLE DES SPORTS ROBERT HURTADO

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **22**  
Représentés..... **12**  
Absent..... **1**

**Le 8 février 2018 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

#### Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

#### Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

**DENOMINATION DE LA HALLE DES SPORTS EN « HALLE DES SPORTS ROBERT HURTADO »**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Professeur d'éducation physique et sportive, arrivé au Kremlin-Bicêtre en 1962, Robert Hurtado a souhaité développer la pratique sportive dans notre ville. Il s'est impliqué dès 1964 à la création et à la diversification du Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre (CSAKB).

Il a créé la section scolaire du CSAKB en 1965 avec Jacques Ducasse et Robert Fages. Animateur durant 15 ans de la section gymnastique, il créa également l'école de tennis en 1968 et fut, à partir du milieu des années 1970, responsable des stages de voile et de tennis aux Sables d'Olonne ainsi qu'à La Rochelle.

Jusqu'à son décès, il fût Président de la section tennis et éducateur de la section multisports.

La municipalité et le CSAKB souhaitent que soient reconnus l'action du bénévole sportif, l'engagement de l'éducateur et du Président auprès des sportifs, et des jeunes kremlinois.

Il est donc proposé au conseil municipal, en accord avec sa famille, que la halle des sports porte son nom. Ainsi, l'actuelle halle des sports deviendrait la « **Halle des Sports Robert Hurtado** ».

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

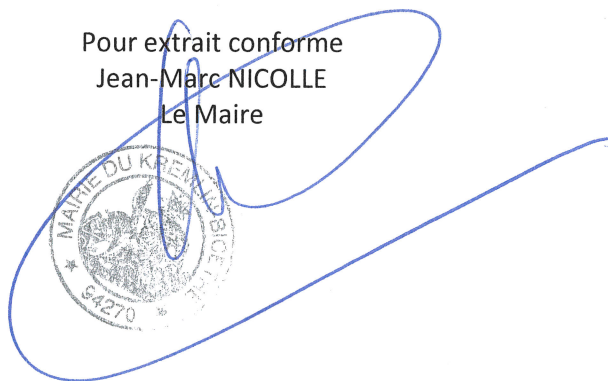
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'avis favorable de la famille,  
Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article unique :** De procéder à la dénomination de la halle des sports comme suit :  
« **Halle des Sports Robert Hurtado** ».

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Délibération du Conseil Municipal**

**SEANCE du 8 février 2018**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2018-003**

**APPROBATION DES  
NOUVEAUX TEMPS  
SCOLAIRES POUR  
LA RENTREE 2018 /2019**

Le 8 février 2018 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**APPROBATION DES NOUVEAUX TEMPS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018 /2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 22  
Représentés..... 12  
Absent..... 1**

Madame SOUGMI expose au conseil,

Dans le cadre du décret n° 2013-77 du 24-1-2013 – (J.O. du 26-1-2013) portant organisation du temps scolaire, la ville a mis en place depuis la rentrée 2016 de nouveaux rythmes scolaires, fruit d'un travail de réflexion et de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Les rythmes scolaires s'organisent actuellement autour de 4 jours et demi.

Le 29 juin 2017, un nouveau décret portant dérogations à l'organisation de la semaine scolaire a été publié au Bulletin Officiel visant à permettre l'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques par dérogation au cadre général de quatre jours et demi. Ce décret offre la possibilité aux acteurs de la communauté éducative de solliciter auprès du Directeur Académique une nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Mi-novembre, une délégation d'enseignants a sollicité le Maire afin qu'une concertation puisse être ouverte sur ce sujet. Suite à cette sollicitation, le Maire a installé un groupe de travail réunissant les représentants des parents d'élèves, des enseignants, des associations sportives et culturelles et des agents municipaux intervenants dans le secteur éducatif.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises (les 13 décembre 2017, 10 janvier et 18 janvier 2018). Lors de ces échanges chaque partenaire a pu exprimer ses attentes et arguments.

Lors de la réunion du 10 janvier, des représentants de parents d'élèves ont proposé un nouveau scénario à 4 jours et demi s'articulant autour de 5 matinées de cours du lundi au vendredi et de la libération de deux après-midi complètes, dont le mercredi et une autre après-midi à déterminer.

Cette nouvelle proposition de scénario à 4 jours et demi n'a pas été retenue lors de la réunion du 18 janvier car il a été acté que l'organisation actuelle était la plus pertinente pour un scénario à 4 jours et demi.

En conclusion de la réunion du 18 janvier, deux scénarios d'organisation du temps scolaire ont été soumis au vote de tous les conseils d'école réunis sur cet ordre du jour unique. Ceux-ci ont été appelés à voter sur l'un ou l'autre de ces deux scénarios.

1. Le scénario actuel à 4 jours et demi de classe

| Pour les écoles maternelles                                                                                                                                                                                                                                                | Pour les écoles élémentaires                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b><br>7h30 – 8h30 : Accueil du matin<br>8h30 – 11h30 : Temps scolaire<br>11h30 – 13h30 : Pause méridienne<br>13h30 – 15h45 : Temps scolaire<br>15h45 – 17h00 : Nouvelles Activités Périscolaires<br>17h00 – 19h00 : Accueil périscolaire | <b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b><br>7h30 – 8h30 : Accueil du matin<br>8h30 – 11h45 : Temps scolaire<br>11h45 – 13h45 : Pause méridienne<br>13h45 – 15h45 : Temps scolaire<br>15h45 – 17h00 : Nouvelles Activités Périscolaires<br>Etudes surveillées<br>17h00 – 19h00 : Accueil périscolaire |
| <b>Mercredi</b><br>8h30 – 11h30 : Temps scolaire                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

2. Le scénario avec quatre jours de classe

| Pour les écoles maternelles                                                                                                                                                                                           | Pour les écoles élémentaires                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b><br>7h30 – 8h30 : Accueil du matin<br>8h30 – 11h30 : Temps scolaire<br>11h30 – 13h30 : Pause méridienne<br>13h30 – 16h30 : Temps scolaire<br>16h30 – 19h00 : Accueil périscolaire | <b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b><br>7h30 – 8h30 : Accueil du matin<br>8h30 – 11h45 : Temps scolaire<br>11h45 – 13h45 : Pause méridienne<br>13h45 – 16h30 : Temps scolaire<br>16h30 – 18h00 : Etudes surveillées<br>16h30 – 19h00 : Accueil périscolaire |
| <b>Mercredi</b><br>7h30 – 19h00 : Temps extrascolaire                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                             |

# Résultat des votes :

|                |                       |                      |                          | Le nombre de voix recueillies pour chaque scénario |                    |
|----------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|----------------------------------------------------|--------------------|
| Ecoles         | Le nombre de présents | Le nombre de votants | Abstention ou vote blanc | Scénario actuel                                    | Scénario à 4 jours |
| J. Zay         | 10                    | 10                   | 1                        | 0                                                  | 9                  |
| S. Buisson     | 15                    | 15                   |                          | 6                                                  | 9                  |
| R. Desnos      | 9                     | 9                    |                          | 0                                                  | 9                  |
| P. Kergomard   | 8                     | 8                    | 1                        | 1                                                  | 6                  |
| B. Malon       | 14                    | 14                   | 1                        | 4                                                  | 9                  |
| P. Brossolette | 18                    | 18                   | 1                        | 5                                                  | 12                 |
| C. Péguy       | 35                    | 35                   | 1                        | 18                                                 | 16                 |
| B. Malon A     | 15                    | 15                   |                          | 1                                                  | 14                 |
| B. Malon B     | 16                    | 16                   | 2                        | 2                                                  | 12                 |
| <b>Totaux</b>  | <b>140</b>            | <b>140</b>           | <b>7</b>                 | <b>37</b>                                          | <b>96</b>          |

L'enjeu de l'aménagement des temps scolaires demeure la réussite scolaire des élèves en privilégiant les temps d'enseignements et de transmission des savoirs. Les changements d'horaires interviendront, le cas échéant, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zohra SOUGMI,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat prévoit en son article 27 la possibilité pour le maire, après avis de l'autorité scolaire responsable, de modifier les heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement en raison de circonstances locales.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 portant dérogations à l'organisation de la semaine scolaire.

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 521-1, L. 551-1 et D. 521-1 à D. 521-13

Vu le vote des différents conseils d'école de la commune,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DECIDE

**Article 1** De soutenir l'orientation majoritaire issue des conseils d'école de la commune favorable à l'organisation des temps scolaires sur 4 jours.

|                |                       |                      |                          | Le nombre de voix recueillies pour chaque scénario |                    |
|----------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|----------------------------------------------------|--------------------|
| Ecoles         | Le nombre de présents | Le nombre de votants | Abstention ou vote blanc | Scénario actuel                                    | Scénario à 4 jours |
| J. Zay         | 10                    | 10                   | 1                        | 0                                                  | 9                  |
| S. Buisson     | 15                    | 15                   |                          | 6                                                  | 9                  |
| R. Desnos      | 9                     | 9                    |                          | 0                                                  | 9                  |
| P. Kergomard   | 8                     | 8                    | 1                        | 1                                                  | 6                  |
| B. Malon       | 14                    | 14                   | 1                        | 4                                                  | 9                  |
| P. Brossolette | 18                    | 18                   | 1                        | 5                                                  | 12                 |
| C. Péguy       | 35                    | 35                   | 1                        | 18                                                 | 16                 |
| B. Malon A     | 15                    | 15                   |                          | 1                                                  | 14                 |
| B. Malon B     | 16                    | 16                   | 2                        | 2                                                  | 12                 |
| <b>Totaux</b>  | <b>140</b>            | <b>140</b>           | <b>7</b>                 | <b>37</b>                                          | <b>96</b>          |



- Article 2** De préciser que l'organisation du temps scolaire proposée par la Ville du Kremlin-Bicêtre et la majorité des Conseils d'école s'organisera comme suit :

| Pour les écoles maternelles                                                                                                                                                                                               | Pour les écoles élémentaires                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b><br><br>7h30 – 8h30 : Accueil du matin<br>8h30 – 11h30 : Temps scolaire<br>11h30 – 13h30 : Pause méridienne<br>13h30 – 16h30 : Temps scolaire<br>16h30 – 19h00 : Accueil périscolaire | <b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b><br><br>7h30 – 8h30 : Accueil du matin<br>8h30 – 11h45 : Temps scolaire<br>11h45 – 13h45 : Pause méridienne<br>13h45 – 16h30 : Temps scolaire<br>16h30 – 18h00 : Etudes surveillées<br>16h30 – 19h00 : Accueil périscolaire |
| <b>Mercredi</b><br>7h30 – 19h00 : Temps extrascolaire                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                 |

- Article 3** De transmettre cet avis et ceux des conseils d'école au Directeur Académique des services de l'Education Nationale pour qu'ils puissent s'appliquer dans toutes les écoles de la commune.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Délibération du Conseil Municipal

**SEANCE du 8 février 2018**

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

**N° 2018-004**

#### AVIS SUR LA NOUVELLE SECTORISATION DU COLLEGE ALBERT CRON POUR LA RENTREE 2018 /2019

Le 8 février 2018 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

#### Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

#### Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

AVIS SUR LA NOUVELLE SECTORISATION DU COLLEGE ALBERT CRON POUR LA RENTREE 2018 /2019

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 22  
Représentés..... 12  
Absent..... 1



Madame ZOUGMI expose au conseil,

Dans le cadre du code de l'éducation et plus précisément de l'article L213-1, le Conseil départemental arrête après avis du conseil départemental de l'Education nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des collèges, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Le collège Rosa-Parks situé à Gentilly fait aujourd'hui face à une poussée démographique et des jeunes élèves de ce secteur doivent être accueillis dans un autre établissement dans une commune limitrophe.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental du Val-de-Marne a pris l'attache de notre commune en décembre dernier afin de présenter son nouveau projet de sectorisation concernant une partie des élèves du secteur du collège Rosa-Parks. Compte tenu de la démographie scolaire des établissements situés à proximité de Rosa-Parks, une partie de son secteur de recrutement basculerait sur celui du collège Albert-Cron. L'équivalent d'une classe de 6<sup>ème</sup> de 20 à 25 élèves serait concernée la première année (2018/2019) pour atteindre 4 classes soient 80 à 100 élèves à la fin de la montée pédagogique.

Ce projet retient notre attention sur plusieurs points :

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme, la Ville a élaboré un schéma urbain qui prévoit une augmentation progressive de sa population totale, et de sa population scolaire en particulier, à partir de la rentrée 2023. Par ailleurs, l'organisation du parcours résidentiel, avec une production de logements plus adaptés aux familles qui s'élargissent, a pour vocation de stabiliser des familles avec des adolescents. Ces éléments d'évolution démographiques ne sont pas pris en compte dans l'élaboration prospective de la carte scolaire qui nous a été présentée. Cette modification est donc susceptible de générer certaines difficultés à l'avenir pour l'accueil des collégiens résidant au Kremlin-Bicêtre.

Le Conseil départemental a décidé d'informer les familles des élèves scolarisés à Rosa-Parks de ce changement de secteur. En revanche aucune information ne sera organisée pour les familles des élèves scolarisés à Albert-Cron alors que la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaitait qu'une réunion d'information puisse se dérouler pour présenter ce projet.

Enfin la Ville aurait souhaité une véritable réflexion approfondie sur l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements de la ville, qui n'obérerait pas la réflexion à mener sur ce même thème à l'échelle intercommunale, dont le collège Rosa Parks.

La circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré n° 2014-181 du 7-1-2015 encourage à un travail fin en totale concertation avec les services de l'Education nationale. Ces éléments n'ont pas été portés à la connaissance de la Ville.

Le département dans le cadre de sa compétence peut s'appuyer sur l'avis de la Ville pour saisir la DASEN pour cette étude sur la sectorisation.

Aussi pour ces différents motifs, il est proposé au Conseil Municipal de donner, pour l'instant, un avis défavorable au nouveau projet de sectorisation du collège Albert-Cron.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zohra SOUGMI,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L213-1 du code de l'Education

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI) et une abstention (Mme LOEMBE),

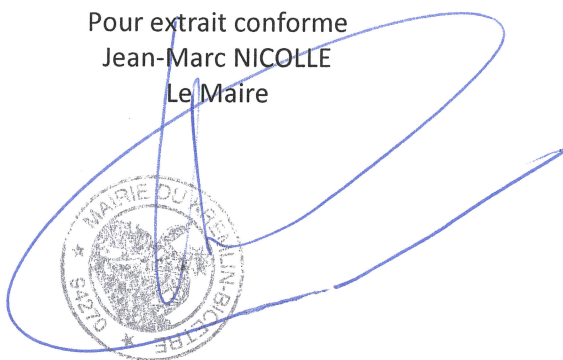
Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 4 abstentions (Mme KHABBAZ, Mme LOEMBE, Mme MORGANT, M. REISSER) et 5 ne prenant pas part au vote (Mme MERSALI-LALOUPO, Mme BASSEZ, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, M. VOT),

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article unique** De donner un avis défavorable au projet de nouvelle sectorisation du collège Albert-Cron

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Délibération du Conseil Municipal

**SEANCE du 8 février 2018**

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

**N° 2018-005**

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

**Le 8 février 2018 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

#### Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

#### Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **22**  
Représentés..... **12**  
Absent..... **1**

Madame EL MALKI expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part. Pour l'année 2018, je vous propose d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci-après.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Madame EL MALKI

Vu le budget primitif 2018,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Vu les dossiers de demande de subvention des associations concernées,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (Mme MATHONNAT étant présidente de l'association la Grange aux Queulx),

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article unique** D'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2018 :

| <b>Nature</b> | <b>Sous fonction</b> | <b>Nom de l'organisme</b>                                | <b>Montant de la subvention 2017</b> | <b>Montant de la subvention 2018</b> |
|---------------|----------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 6574          | 025                  | Union française des anciens combattants                  | 2 800 €                              | 2 800 €                              |
| 6574          | 025                  | SOS Enfants                                              | 1 000 €                              | 1 000 €                              |
| 6574          | 025                  | Accueil Fraternel 94                                     | 1 000 €                              | 1 000 €                              |
| 6574          | 025                  | Secours Catholique                                       | 850 €                                | 850 €                                |
| 6574          | 025                  | COMEDE                                                   | 700 €                                | 700 €                                |
| 6574          | 025                  | Vie, fête et rencontre                                   | 450 €                                | 450 €                                |
| 6574          | 025                  | Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH) | 450 €                                | 450 €                                |
| 6574          | 025                  | Fraternité Africaine                                     | 400 €                                | 400 €                                |
| 6574          | 025                  | Entrez sans frapper                                      | 400 €                                | 400 €                                |
| 6574          | 025                  | Croix-Rouge française                                    | 300 €                                | 300 €                                |
| 6574          | 025                  | Avant que ça commence                                    | 300 €                                | 300 €                                |
| 6574          | 025                  | France Alzheimer Val de Marne                            | 250 €                                | 250 €                                |
| 6574          | 025                  | Kremlimpro                                               | 250 €                                | 250 €                                |
| 6574          | 025                  | Stop à l'alcool                                          | 250 €                                | 250 €                                |
| 6574          | 025                  | Fraternité Boganda                                       | 250 €                                | 250 €                                |
| 6574          | 025                  | Flamboyant                                               | 250 €                                | 250 €                                |
| 6574          | 025                  | Atelier des Arts                                         | 250 €                                | 250 €                                |
| 6574          | 025                  | To mix or not                                            | 250 €                                | 250 €                                |
| 6574          | 025                  | Ligue des Droits de l'Homme                              | 200 €                                | 200 €                                |
| 6574          | 025                  | Rafamiray                                                | 200 €                                | 200 €                                |
| 6574          | 025                  | Génération Masoala Madagascar                            | 200 €                                | 200 €                                |
| 6574          | 025                  | Association culturelle franco-portugaise du              | 200 €                                | 200 €                                |

|      |     |                                                                     |                |       |
|------|-----|---------------------------------------------------------------------|----------------|-------|
|      |     | Kremlin-Bicêtre                                                     |                |       |
| 6574 | 025 | La Grange aux Queulx                                                | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | Kbaret Folie's                                                      | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | Unatrans                                                            | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | SEMLH                                                               | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | Association des paralysés de France                                 | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | ACSED                                                               | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | Karaïb West Indies                                                  | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | Echange Patchwork                                                   | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | L'Arbre Sec                                                         | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | Cultures du cœur                                                    | 200 €          | 200 € |
| 6574 | 025 | France Parrainages                                                  | Pas de dossier | 200 € |
| 6574 | 025 | Association culturelle d'Ouzioini pour le développement des Comores | Pas de dossier | 200 € |
| 6574 | 025 | AIDES                                                               | 0 €            | 150 € |
| 6574 | 025 | La ruche du KB                                                      | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | KAPAL                                                               | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Dialogue                                                            | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Association Mesloub Solidarité                                      | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Chorale Sauvage et Clandestine de Paris                             | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Compagnie les Oiseaux de nuit                                       | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Blobfish Blues Production                                           | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Les buveurs de thé                                                  | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Théâtre de la Morue                                                 | Pas de dossier | 150 € |
| 6574 | 025 | Compagnie The Singing Mice                                          | Pas de dossier | 150 € |

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Délibération du Conseil Municipal

**SEANCE du 8 février 2018**

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

**N° 2018-006**

#### APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION KREMLIN-BICETRE FUTSAL ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **22**  
Représentés..... **12**  
Absent..... **1**

Le 8 février 2018 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

#### Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

#### Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION KREMLIN-BICETRE FUTSAL ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION



Monsieur CHAPPELLIER expose au conseil,

Depuis plusieurs années, le club sportif Kremlin-Bicêtre United a développé la pratique du futsal en loisirs et en compétition. De nombreux jeunes Kremlinois ont rejoint l'association et leurs effectifs sont en augmentation depuis ces dernières années. Des résultats sportifs remarquables ont été obtenus, dont plusieurs titres nationaux.

Le vendredi 30 juin dernier, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention de 18 000 € (dix-huit mille euros) pour l'exercice 2017 au club Kremlin-Bicêtre Futsal compte tenu de leur effort de gestion financière, de leur rayonnement auprès des jeunes kremlinois ainsi que du renforcement des compétences de leur bureau associatif.

Fort de ce partenariat existant, la municipalité a décidé de poursuivre son soutien au club et au développement de cette discipline. L'association et la commune ont donc noué un partenariat qui se traduit, aujourd'hui, par l'élaboration d'une convention d'objectifs.

Cette convention reprend les mêmes caractéristiques génériques que les conventions d'objectifs existantes avec les autres clubs sportifs kremlinois. Aussi, par équité, elle s'appuie sur des dispositions financières liées aux ressources du club et proportionnellement comparables à celle du CSAKB.

Il est également souligné la nécessité, pour le club, de pérenniser sa forte implication dans la lutte contre toute forme de violence, d'agression et d'incivilité dans le but de transmettre des valeurs éthiques et sportives portées également par la ville telles que le respect et la solidarité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs avec l'association Kremlin-Bicêtre Futsal, jointe en annexe de la présente délibération, et d'attribuer une subvention de 28 200 € (vingt-huit mille deux cents euros) pour l'année 2018.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPPELLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de l'association Kremlin-Bicêtre Futsal de l'année 2016,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article 1** D'approuver la convention d'objectifs passée entre la ville et le club Kremlin-Bicêtre futsal.

**Article 2** D'autoriser le Maire à signer la convention.

**Article 3** D'attribuer une subvention de 28 200 € (vingt-huit mille deux cents euros) pour l'année 2018.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Délibération du Conseil Municipal**

**SEANCE du 8 février 2018**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2018-008**

**SOLLICITATION D'UNE  
SUBVENTION AU CONSEIL  
REGIONAL D'ILE DE FRANCE  
POUR LA MISE EN ŒUVRE  
D'UN PROJET DU RUBAN  
VERT : LA REALISATION D'UN  
NOUVEAU PARC URBAIN EN  
CENTRE-VILLE**

**Le 8 février 2018 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR LA  
MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DU RUBAN VERT : LA REALISATION D'UN NOUVEAU  
PARC URBAIN EN CENTRE-VILLE**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 22  
Représentés..... 12  
Absent..... 1**

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La ville du Kremlin-Bicêtre souhaite solliciter la Région Ile-de-France pour une subvention afin de permettre la réalisation d'un nouveau parc urbain en centre-ville.

### *Un aménagement structurant au sein d'un projet d'ensemble*

La Ville du Kremlin-Bicêtre est une ville dense jalonnée de divers espaces verts, souvent de petite taille, répartis sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif de la municipalité est d'améliorer le cadre de vie urbain par l'aménagement des squares, espaces verts, places, ... présents sur la Ville. Cet objectif a été fixé par l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 du Plan local d'urbanisme de la Ville, tel qu'approuvé le 17 décembre 2015, et se traduit par un projet d'ensemble appelé le Ruban vert.

Le projet du Ruban vert consiste ainsi à aménager une trame verte et bleue s'étendant du sud au nord de la Ville, depuis le parc du Coteau à Arcueil jusqu'au parc Kellermann à Paris. Ce projet multi-sites vise à la fois à valoriser, préserver et améliorer les espaces verts existants, mais aussi à en créer de nouveaux, en lien avec les équipements et les lieux publics.

Ce projet est d'autant plus nécessaire que la ville du Kremlin-Bicêtre est en développement et prévoit la création de nouveaux logements, en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma directeur de la Région Ile-de-France. Cette réalisation de nouveaux logements s'inscrit dans des projets d'aménagement intégrés au tissu urbain communal. La municipalité souhaite accompagner ce développement de la création de nouveaux espaces verts paysagers et récréatifs. En effet, le développement de la ville ne peut se concevoir que dans une logique d'amélioration du cadre de vie.

De plus, le Ruban vert s'appuie sur une gestion écologique des eaux pluviales par une multiplication des espaces perméables en pleine terre, mais aussi le cas échéant sur la mise en place de stockages des eaux, de dispositifs alternatifs et/ou de réduction de l'imperméabilisation des sols.

Grâce à cette mise en œuvre d'une gestion écologique des eaux pluviales, à la préservation de la biodiversité et à la création de continuités écologiques, le Ruban vert se définit comme un projet de développement durable d'amélioration de l'espace public.

### *Présentation du parc urbain de centre-ville*

La place de la République et les abords de l'entrée historique de l'Hôpital Bicêtre vont faire l'objet d'un réaménagement pour laisser place à un nouveau parc urbain de centre-ville qui constitue l'un des projets principaux du Ruban vert.

Ce projet comportera la requalification de la voirie et des accès à l'hôpital et portera sur une pacification des usages ainsi qu'une valorisation des espaces verts existants.

L'emprise du projet est constituée par l'actuelle place de la République, ainsi que par les deux terre-pleins situés de part et d'autre de l'entrée principale et historique de l'Hôpital Bicêtre entre les rues Rossel et de Verdun-Lazare Ponticelli et la rue du Général Leclerc. Ces deux espaces ouverts sont actuellement délaissés et font l'objet d'usages indésirables.

Un double alignement d'arbres les rendent très sombres et peu attractifs. D'autre part, le manque de mobilier urbain et d'aires aménagées ne facilitent pas leur usage par les habitants.

Le projet prévoit le réaménagement d'une surface totale de 10 500 m<sup>2</sup> en restituant à la Ville un parc urbain et non plus des espaces verts résiduels.

Cette restructuration spatiale aura aussi un effet sur le tissu urbain de la ville clarifiant les usages et les flux piétons et voitures tout en mettant en valeur la façade de l'hôpital, élément identitaire de la ville.

Le programme a été établi en suivant les souhaits exprimés par les habitants, lors des ateliers urbains organisés par la Ville en 2017 mais aussi lors d'un atelier spécifique au projet qui s'est tenu le 25 novembre 2017. Cet atelier a rencontré un vif succès et a permis aux habitants présents d'exprimer les attentes et les objectifs du projet.

Un maitre d'œuvre a été désigné et l'avant-projet sera rendu au courant février 2018. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin 2018.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter la Région pour l'obtention de subventions sur ce projet selon les dispositifs et règlements régionaux en vigueur pour lequel il serait éligible.

\_\_\_\_\_ **LE CONSEIL** \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le Plan local d'urbanisme révisé approuvé le 17 décembre 2015 et, notamment, l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 « Le Ruban vert, un axe paysager communal structurant »,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-annexé,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 3 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE),

\_\_\_\_\_ **DECIDE--** \_\_\_\_\_

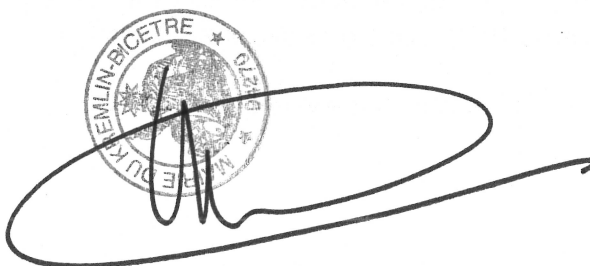
- Article 1** De solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation du parc urbain de centre-ville.
- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention.
- Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

## ANNEXE

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL nouveau parc urbain du centre ville |                    |                                                   |                    |              |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------|--------------------|--------------|
| NATURE DES DEPENSES                                                  | MONTANT HT         | RECETTES                                          | MONTANT HT         | état subv.   |
| <b>Travaux</b>                                                       |                    | <b>Aides publiques</b>                            |                    |              |
|                                                                      |                    | Conseil régional IdF                              | 1 000 000 €        | à solliciter |
| Projet Aménagement                                                   | 2 300 000 €        | Conseil Départemental Subv. Equipements proximité | 100 000 €          | à solliciter |
| <b>Sous-total travaux</b>                                            | <b>2 300 000 €</b> | Eau Sein Normandie : Gestion des eaux pluviales   | 165 000 €          | à solliciter |
|                                                                      |                    | Métropole du Grand Paris: FIM                     | 600 000 €          | à solliciter |
| <b>Projet Aménagement</b>                                            |                    | <b>Sous-total</b>                                 | <b>1 865 000 €</b> |              |
| <b>Etudes du site</b>                                                | <b>50 000 €</b>    | <b>Autofinancement</b>                            |                    |              |
| <b>Etudes de MOE</b>                                                 | <b>176 000 €</b>   | Fonds propres (26 % du montant global)            | 661 000 €          |              |
| <b>Sous-total études</b>                                             | <b>226 000 €</b>   | <b>Sous-total</b>                                 | <b>661 000 €</b>   |              |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>2 526 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                                      | <b>2 526 000 €</b> |              |

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Délibération du Conseil Municipal

**SEANCE du 8 février 2018**

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

**N° 2018-009**

**SOLLICITATION DU CONSEIL  
REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE  
POUR UNE SUBVENTION  
PREVUE DANS LE CADRE DU  
CONTRAT D'AMENAGEMENT  
REGIONAL (CAR)**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 22  
Représentés..... 12  
Absent..... 1**

**Le 8 février 2018 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

#### Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

#### Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

**SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR UNE SUBVENTION PREVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR)**

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La ville du Kremlin-Bicêtre souhaite solliciter la Région Ile-de-France pour l'établissement d'un contrat d'aménagement régional afin de permettre la réalisation de deux opérations structurantes pour la Ville en 2018.

Ce contrat, d'un montant de 2 530 000 € HT a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- La réalisation pour 2 300 000€ HT d'un nouveau parc urbain en centre-ville
- La rénovation d'un bâtiment communal pour 230 000 € HT destiné à accueillir le nouveau service de police municipale et de tranquillité urbaine

### ***La réalisation d'un nouveau parc urbain en centre-ville***

Un aménagement structurant au sein d'un projet d'ensemble

La Ville du Kremlin-Bicêtre est une ville dense jalonnée de divers espaces verts, souvent de petite taille, répartis sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif de la municipalité est d'améliorer le cadre de vie urbain par l'aménagement des squares, espaces verts, places, ... présents sur la Ville. Cet objectif a été fixé par l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 du Plan local d'urbanisme de la Ville, tel qu'approuvé le 17 décembre 2015, et se traduit par un projet d'ensemble appelé le Ruban vert.

Le projet du Ruban vert consiste à aménager une trame verte et bleue s'étendant du sud au nord de la Ville, depuis le parc du Coteau à Arcueil jusqu'au parc Kellermann à Paris. Ce projet multi-sites vise à la fois à valoriser, préserver et améliorer les espaces verts existants, mais aussi à en créer de nouveaux en lien avec les équipements et les lieux publics.

Ce projet est d'autant plus nécessaire que la ville du Kremlin-Bicêtre est en développement et prévoit la création de nouveaux logements, en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma directeur de la Région Ile-de-France. Cette réalisation de nouveaux logements s'inscrit dans des projets d'aménagement intégrés au tissu urbain communal. La municipalité souhaite accompagner ce développement de la création de nouveaux espaces verts paysagers et récréatifs. En effet, le développement de la ville ne peut se concevoir que dans une logique d'amélioration du cadre de vie.

Le Ruban vert s'appuie sur une gestion écologique des eaux pluviales par une multiplication des espaces perméables en pleine terre, mais aussi le cas échéant sur la mise en place de stockages des eaux, de dispositifs alternatifs et/ou de réduction de l'imperméabilisation des sols.

Grâce à la mise en œuvre d'une gestion écologique des eaux pluviales, à la préservation de la biodiversité et à la création de continuités écologiques, le Ruban vert se définit comme un projet de développement durable d'amélioration de l'espace public.

### ***Présentation du parc urbain de centre-ville***

La place de la République et les abords de l'entrée historique de l'hôpital Bicêtre vont faire l'objet d'un réaménagement pour laisser place à un nouveau parc urbain de centre-ville qui constitue l'un des projets principaux du Ruban vert.

Ce projet comportera la requalification de la voirie et des accès à l'hôpital et portera sur une pacification des usages ainsi qu'une valorisation des espaces verts existants.

L'emprise du projet est constituée par l'actuelle place de la République, ainsi que par les deux terre-pleins situés de part et d'autre de l'entrée principale et historique de l'Hôpital Bicêtre entre les rues Rossel et de Verdun-Lazare Ponticelli et la rue du Général Leclerc. Ces deux espaces ouverts sont actuellement délaissés et font l'objet d'usages indésirables.

Un double alignement d'arbres rendent très sombres ces espaces peu attractifs. D'autre part, le manque de mobilier urbain et d'aires aménagées ne facilitent pas leur usage par les habitants.

Le projet prévoit le réaménagement d'une surface totale de 10 500 m<sup>2</sup> en restituant à la Ville un parc urbain et non plus des espaces verts résiduels.

Cette restructuration spatiale aura aussi un effet sur le tissu urbain de la ville clarifiant les usages et les flux piétons et voitures tout en mettant en valeur la façade de l'hôpital, élément identitaire de la ville.

Le programme a été établi en suivant les souhaits exprimés par les habitants, lors des ateliers urbains organisés par la Ville en 2017 mais aussi lors d'un atelier spécifique au projet qui s'est tenu le 25 novembre 2017. Cet atelier a rencontré un vif succès et a permis aux habitants présents d'exprimer les attentes et les objectifs du projet.

### ***La rénovation d'un bâtiment communal destiné à accueillir le nouveau service de police municipale et de tranquillité urbaine***

La ville du Kremlin-Bicêtre, comme de nombreuses autres villes franciliennes, est confrontée à des questions de sécurité. L'insécurité et la délinquance qui peuvent être recensées au travers des chiffres fournis par les partenaires et notamment par l'Etat, sont assez uniformes sur le territoire de la ville. Les différentes problématiques de sécurité se caractérisent en fonction des lieux. Les grands axes avec la desserte de transports et les commerces qui y sont implantés génèrent une délinquance spécifique occasionnée par des individus le plus souvent extérieurs à la ville.

D'année en année, lutter contre l'incivisme et les faits de délinquance dans et autour de l'habitat collectif est un enjeu pour les bailleurs et les différents partenaires intervenant sur les questions de sécurité et de tranquillité publique.

Aux yeux des Kremlinois, le maire reste le premier acteur qui doit agir et piloter l'action municipale en collaboration avec les partenaires, afin de lutter contre la délinquance et répondre aux inquiétudes des habitants.

C'est pourquoi la ville du Kremlin-Bicêtre a fait le choix de développer un dispositif d'ensemble afin d'agir pour la sécurité des habitants :

- Depuis plusieurs années, la ville s'engage, en partenariat avec la police, dans une politique globale et coordonnée de lutte contre la délinquance et contre le sentiment d'insécurité sur son territoire.
- La ville s'est équipée de vidéo protection et d'un centre de supervision urbaine.
- La ville s'est dotée d'une police municipale.

L'opération retenue pour le CAR consiste à aménager de nouveaux locaux adaptés aux services de la tranquillité urbaine et à la police municipale.

Pour ce faire, un bâtiment voisin de l'Hôtel de ville et propriété de la ville sera réhabilité. Il représente une surface globale de 600 m<sup>2</sup> environ.

Les travaux consistent en un aménagement des locaux intérieurs, la réalisation de garages pour les véhicules de police et la création de bureaux et d'espaces d'accueil adaptés au fonctionnement du service de la tranquillité urbaine et à la police municipale.

De plus, cette rénovation répond à un objectif de rénovation énergétique du patrimoine communal.

La ville a engagé une étude visant à définir un schéma directeur de rénovation de ce patrimoine. La phase diagnostic de cette étude a démontré que le bâtiment concerné par l'opération de rénovation est très énergivore. Il est le dernier bâtiment appartenant à la ville avec une chaufferie au fioul. Cette opération serait donc la première opération de mise en œuvre du schéma directeur énergétique.

L'objectif de l'opération de réhabilitation consiste à :

- Remplacer l'actuelle chaufferie fioul par une chaudière gaz à condensation ;
- Reprendre l'isolation thermique et l'étanchéité des terrasses et remplacer les menuiseries extérieures par de nouvelles fenêtres à double vitrage.

Les travaux s'inscrivent donc dans le processus de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP), l'action relative à la rénovation énergétique et la démarche de développement durable menée par la Ville.

Ces 2 opérations sélectionnées pour le CAR répondent toutes deux à des priorités municipales et s'inscrivent dans un calendrier de réalisation entre 2018 et 2019.

Le Conseil municipal s'engage :



- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la commission permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission permanente du Conseil régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer le logotype dans toute action de communication.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du CAR approuvé par le Conseil Régional le 17 Novembre 2016.

Vu le budget communal,

Vu le Plan local d'urbanisme révisé approuvé le 17 décembre 2015 et, notamment, l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 « Le Ruban vert, un axe paysager communal structurant »,

Vu le plan de financement prévisionnel des opérations ci-annexé,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 3 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI),

\_\_\_\_\_ DECIDE-- \_\_\_\_\_

**Article 1** De solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

**Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

**Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

| Contrat d'aménagement régional de la commune du Kremlin Bicêtre     |                                      |                                      |                                       |              |              |            |                                           |              |                |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------|--------------|------------|-------------------------------------------|--------------|----------------|
| OPERATIONS                                                          | MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT | MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT | ECHANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION |              |              |            | DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE |              |                |
|                                                                     |                                      |                                      | Année 2018                            | Année 2019   | Année 2020   | Année 2021 | Taux %                                    | Montant en € |                |
| 1 Parc urbain centre ville                                          | 2 300 000,00 €                       | 1 770 000,00 €                       | 200 000,00 €                          | 500 000,00 € | 185 000,00 € |            | 50,00%                                    | 885 000,00 € |                |
| 2 Réhabilitation bâtiment tranquillité urbaine et police municipale | 230 000,00 €                         | 230 000,00 €                         | 115 000,00 €                          |              |              |            | 50%                                       | 115 000,00 € |                |
| TOTAL                                                               | 2 530 000,00 €                       | 2 000 000,00 €                       |                                       |              |              |            | 50%                                       |              |                |
|                                                                     |                                      |                                      |                                       |              |              |            |                                           |              | 1 000 000,00 € |

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Délibération du Conseil Municipal

**SEANCE du 8 février 2018**

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

**N° 2018-010**

#### APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 22  
Représentés..... 12  
Absent..... 1

Le 8 février 2018 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

#### Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

#### Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

La Caisse d'allocations familiales participe au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance en versant une prestation de service aux gestionnaires complétée par le Contrat Enfance qui est un contrat d'objectifs et de cofinancement.

Aujourd'hui, dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale, la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne soumet à la Ville la reconduction d'une convention relative à la définition et à l'encadrement des modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le « Lieu d'Accueil Enfants-Parents ».

Cette convention d'objectifs et de financement prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de quatre ans.

Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

\_\_\_\_\_ **LE CONSEIL** \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghislaine BASSEZ,

Vu la convention d'objectifs et de financement n° 200700191 relative à la prestation de service du lieu d'accueil Enfants-parents,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

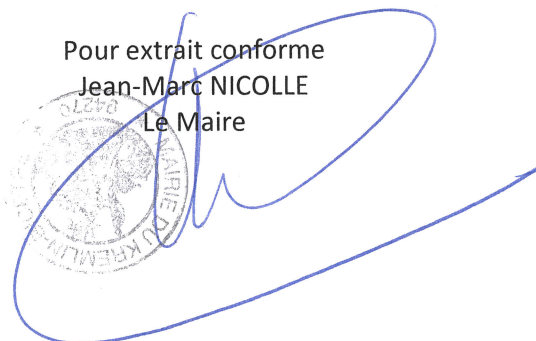
\_\_\_\_\_ **DECIDE** \_\_\_\_\_

**Article 1** D'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

**Article 2** D'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Délibération du Conseil Municipal**

**SEANCE du 8 février 2018**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2018-011**

**RESSOURCES HUMAINES –  
MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le 8 février 2018 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, Mme LATEB, M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

M. TRAORE par Mme POISAT  
Mme BENBELKACEM par M. PIARD  
M. GIRIER par Mme EL MALKI  
Mme BASSEZ par Mme SOUGMI  
Mme BOYAU par M. PETIT  
Mme MERSALI-LALOUPO par M. ROUSSEL  
M. VOT par Mme LATEB  
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT  
M. GUILLAUD-BATAILLE par M. BANBUCK  
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
M. HASSANI par M. AUBAGUE

Membre absent :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. CHAPPELLIER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 22  
Représentés..... 12  
Absent..... 1**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Il vous est proposé ce jour une modification du tableau des effectifs afin de permettre de nommer des agents ayant bénéficié d'avancements de grades et des agents ayant réussi des concours. Pour ce faire, il convient de procéder à des transformations de postes existants.

Il s'agit de transformer :

- 1 poste d'attaché en 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'animateur en 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de bibliothécaire en 1 poste de bibliothécaire principal
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives (APS) en 1 poste d'éducateur APS principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur en 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'agent social en 2 postes d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 22 postes d'adjoint administratif en 22 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 10 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en 10 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 68 postes d'adjoint technique en 68 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en 6 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 10 postes d'adjoint d'animation en 10 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en 5 postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'agent de maîtrise en 4 postes d'agent de maîtrise principal
- 6 postes d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles en 6 postes d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe en 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de rédacteur en 1 poste d'attaché
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif

Dans le cadre des avancements de grades 2017, un agent va accéder au grade de bibliothécaire principal, ce grade n'existant pas à ce jour au tableau des effectifs, il convient de le créer. De la même manière, deux agents vont accéder au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe, ce grade n'existant pas à ce jour au tableau des effectifs, il convient également de le créer.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n°92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints d'animation territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée, avec un ne prenant pas part au vote (M. HASSANI),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article 1** D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies aux articles suivants.



**Article 2** De créer le grade de bibliothécaire principal et le grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Article 3**

De créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de bibliothécaire principal
- 1 poste d'éducateur APS principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 22 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 10 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 68 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 6 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 10 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'agent de maîtrise principal
- 6 postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif

**Article 4** De supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché,
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'animateur
- 1 poste de bibliothécaire
- 1 poste d'éducateur APS
- 1 poste de rédacteur
- 2 postes d'agent social
- 22 postes d'adjoint administratif
- 10 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 68 postes d'adjoint technique
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 10 postes d'adjoint d'animation
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 4 postes d'agent de maîtrise
- 6 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire